

	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle CEIPI
	Center for International Intellectual Property Studies
	Institut für internationale Studien des geistigen Eigentums
	Université de Strasbourg

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(en cas de prise en charge financière par l'employeur)

Entre les soussignés :

- d'une part,

l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg cedex
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès du Préfet de Région Grand Est
N° SIRET : 130 005 457 00010 - APE/NAF : 8542Z
Composante : CEIPI – Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle
Adresse : 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex
Représentée par Mme Frédérique BERROD, Présidente de l'Université de Strasbourg

- et d'autre part l'Etablissement (le client) :

.....
.....
.....
SIRET / INSEE :

Représenté par *Nom du signataire et fonction dans l'entreprise ou l'organisme*
.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente) :
.....
.....

Merci de nous transmettre, avant le début du cours, votre bon de commande et/ou les documents relatifs à la prise en charge de la formation par un autre organisme.

Il est convenu ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment des articles L6353-1 et D6353-1 du Code du travail :

ARTICLE 1 : OBJET

Le CEIPI-Université de Strasbourg organise la formation intitulée :

➤ **Formation préparant au Certificat européen d'administration des brevets (CEAB)**

La réalisation de cette formation est confiée au CEIPI, Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate - CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

Cette formation entre dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du travail.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'ensemble des informations relatives aux formations faisant l'objet de cette convention figure dans l'annexe mise à disposition du client, notamment les objectifs, la durée, le contenu/programme, les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (moyens pédagogiques et techniques, modalités de contrôle des connaissances), les modalités de déroulement de l'action, les titres ou références de(s) personne(s) responsables(s) de la formation, les prérequis éventuels (niveau de connaissances préalables nécessaires).

Un certificat de réalisation peut être délivré à l'issue de la formation.

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

La formation sera suivie par la personne suivante :

Titre: ☐ M. ☐ Mme

Nom : Date de naissance :

Prénom : Email :

Nationalité: N° tél :

Profession :

Autorise le CEIPI à inclure son nom, son employeur et son adresse email dans la liste des participants qui sera communiquée aux autres participants et intervenants Oui ☐ Non ☐

Consent à recevoir par email des informations sur d'autres formations dispensées par le CEIPI Oui ☐ Non ☐

Consent à recevoir par email des informations sur l'Association des Anciens Oui ☐ Non ☐

La présente convention doit nous être retournée accompagnée du « Questionnaire besoins » disponible sur la page dédiée à cette formation sur notre site.

ARTICLE 4 : ORGANISATION ET TARIF DE LA FORMATION

La formation préparant au CEAB est exclusivement organisée **en ligne** et couvre une durée de 4 jours de formation.

CALENDRIER DU COURS :

- **six sessions matinales d'une demi-journée le jeudi 15 mai, mercredi 28 mai, jeudi 12 juin, jeudi 3 juillet, jeudi 4 septembre, jeudi 11 septembre 2025, complétées par une session de questions-réponses d'une journée complète le jeudi 25 septembre 2025**, au cours de laquelle l'examen blanc de l'OEB sera également discuté

NB : en fonction de la date des tests techniques organisés par l'OEB, qui reste à être annoncée, le CEIPI se réserve la possibilité de reporter la date de cette dernière session d'une journée entière à une date différente, avant la date de l'examen EPAC-CEAB.

Veuillez sélectionner la langue du cours parmi les options suivantes :

LANGUE DU COURS : ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

TARIF DU COURS : ☐ 1 600 €*

Les cours en ligne sont susceptibles d'être enregistrés pour mise à disposition ultérieure aux participants.

* Sous réserve de validation des instances universitaires. Ce montant est un prix net car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour cette action.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'Etablissement (client) signataire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, et à réception de la facture, s'engage à s'acquitter du montant à sa charge conformément aux conditions générales de vente.

L'Université de Strasbourg, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties. Elle est valable jusqu'à extinction des obligations réciproques des parties.

En signant cette convention, les signataires attestent avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur à destination des stagiaires et de la notice concernant le traitement des données en cas d'enregistrement, et en accepter les termes. Ces documents sont téléchargeables sur la page suivante <https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur>. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

Fait à Strasbourg, le
Pour l'Université de Strasbourg
Madame la Présidente Frédérique BERROD
Par délégation
Le Directeur Général du CEIPI
Monsieur Yann BASIRE

Le participant
(Nom et signature)

Fait à, le
Etablissement (le client)
Nom du signataire
(Signature et cachet)

NB :

"Les deux signataires « Participant » et « Etablissement (le client) » doivent être deux personnes différentes.

Si vous êtes à la tête de votre entreprise et que personne d'autre ne peut signer pour votre entreprise :

- ***merci de signer dans les deux emplacements***
- ***et de nous envoyer tout document officiel attestant de votre capacité à engager votre entreprise (par ex. le Kbis, un extrait SIRENE, les statuts de l'entreprise...)***

Merci de transmettre vos demande d'inscription à :

CEIPI

Section Internationale – **Cynthia JEHL**

Université de Strasbourg

Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate

CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex

Par mail : cynthia.jehl@ceipi.edu

Date limite de retour des documents :



Vendredi 9 mai 2025